

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.07.03/541

Désignation du représentant de la  
Communauté d'Agglomération CAP Excellence  
au Conseil de Surveillance  
de la Société aéroportuaire  
« Guadeloupe pôle Caraïbes »3<sup>ème</sup> séance de l'année 2018-----  
Vendredi 13 juillet 2018  
-----

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 juillet, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 25 juin 2018.

Présents : 37		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

## Excusé représenté : 1

Vice-Président:

M. Georges BREDENT (8<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Procuration à Mme Alberta ALBERI

## Excusés non représentés : 2

Vice-Présidents:

Mme Maguy CELIGNY (9<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)

## Absents : 10

Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY  
M. Max CELIGNY  
M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO  
Mme Juliana FENGAROL  
M. Maurice LORQUIN  
M. Daniel MARSIN  
M. Patrick SELLIN  
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

*Monsieur Rosan RAUZDUEL*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU les dispositions du Code des transports, notamment l'article L6322-2;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire;
- VU la délibération n°2013.12.08/62 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2013 autorisant le Président à procéder à une prise de participation par CAP Excellence au capital social de la future société aéroportuaire de Guadeloupe;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire en date du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.09.07/87 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2014 portant modification de la délibération n°2014.02/48 du Conseil Communautaire du 30 avril 2014 désignant le représentant de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Conseil de Surveillance de la Société Aéroportuaire « *Guadeloupe Pôle Caraïbes* »;
- VU la délibération n°2014.09.07/88 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2014 portant désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein de l'Assemblée Générale de la Société Aéroportuaire « *Guadeloupe Pôle Caraïbes* »;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;

**Considérant** le rapport du président;

Le mandat des membres du Conseil de Surveillance de la Société aéroportuaire de la Guadeloupe «*Guadeloupe Pôle Caraïbes*» qui ont été désignés par l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 19 décembre 2014 ayant pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire prévue le 22 juin 2018, cette instance a procédé à la désignation ou au renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance pour une nouvelle mandature.

A cet effet, le Conseil Communautaire est invité à désigner le représentant permanent de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein du Conseil de Surveillance étant précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement, celui-ci ne pourra donner mandat à un autre membre de CAP Excellence pour le représenter. Seul un autre membre du Conseil de Surveillance pourrait être habilité à cet effet. En outre, il est possible de remplacer le représentant permanent au Conseil de surveillance en cours de mandat.

Après en avoir délibéré;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** De désigner, pour la durée de son mandat, **Monsieur Eric JALTON**, Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, en qualité de représentant permanent de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au sein du Conseil de Surveillance de la Société Aéroportuaire de Guadeloupe (SAGPC).

**ARTICLE 2-** De donner mandat au Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'effet de désigner le nouveau représentant permanent de l'EPCI au sein du Conseil de Surveillance de la SAGPC en cas de décès, de démission ou d'empêchement prolongé du représentant permanent, en cours de mandat.

**ARTICLE 3-** D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le Président, le Directeur Général, de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président du Directoire de la SAGPC ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Président du Directoire de la SAGPC, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 31 JUIL. 2018



